

[texte](#)

[étude/rapport](#)

Contribution à la réflexion sur l'avancée en âge des personnes handicapées

Mieux comprendre les spécificités de la prise en charge des personnes handicapées âgées

Par: Inspection générale des affaires sociales /

Publié le : 03 Décembre 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Fichiers

- [Contribution à la réflexion sur l'avancée en âge des personnes handicapées - IGAS 2013 \(0.68 Mo\)](#)

Poursuivre la réflexion

Rapport disponible en intégralité via le lien situé à droite

Le rapport s'articule autour de trois points : la description d'une réalité, le vieillissement des personnes handicapées, les réponses qu'il est nécessaire de lui apporter et les conditions de réussite.

La prise en compte du vieillissement des personnes handicapées s'inscrit dans l'action des ministres déjà engagée notamment avec l'adaptation de l'offre médico-sociale, sociale et de santé.

Le rapporteur s'est attaché à relever les initiatives déjà existantes pour accompagner la personne handicapée dans son avancée en âge. Ces témoignages sont autant d'exemples à

diffuser qui montrent la capacité de l'ensemble des acteurs du champ médico-social à se mobiliser pour s'adapter aux besoins des personnes.

La réflexion menée à travers ce groupe de travail va permettre à la fois d'alimenter les travaux de mise en oeuvre des décisions du Comité interministériel du handicap (CIH), réuni par le Premier ministre le 25 septembre 2013, mais également d'enrichir la réflexion sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, en cours de préparation.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire